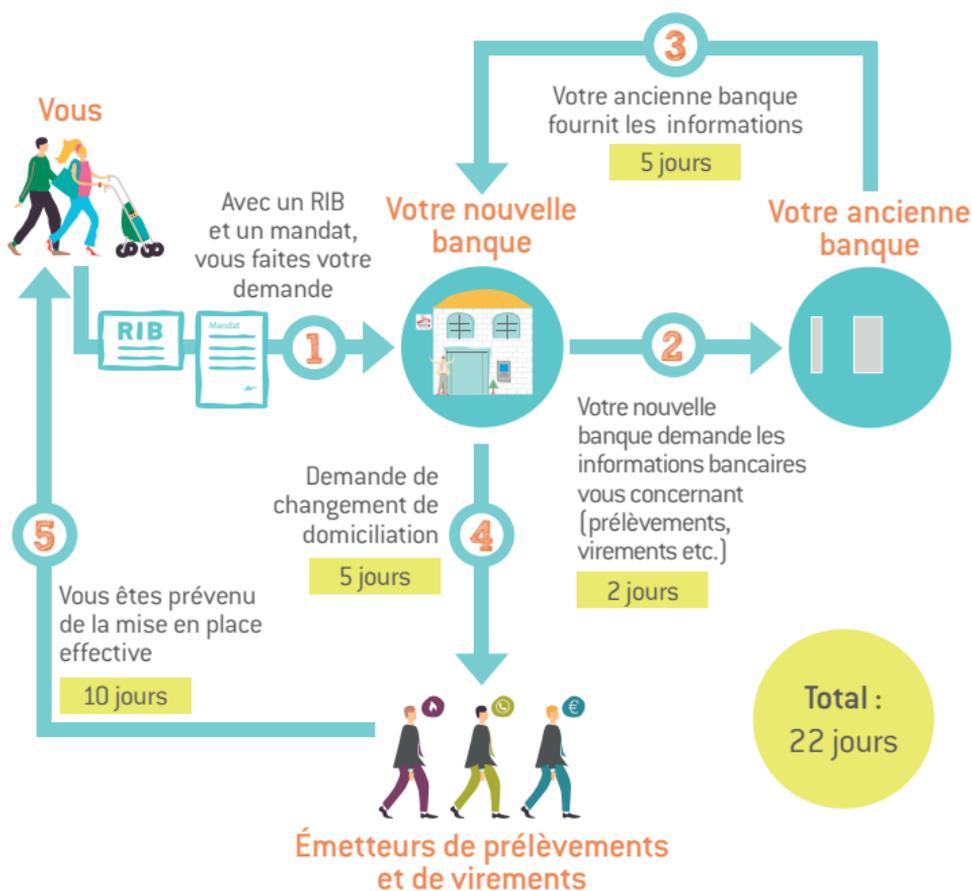


L'ESSENTIEL SUR LA MOBILITE BANCAIRE
ET LES CONTACTS UTILES



Changer de banque
n'a jamais été aussi simple !



Pour en savoir plus :

rendez-vous sur le site cmb.fr ou
rencontrez l'un de nos conseillers.

En cas de questions, difficultés ou réclamations, vous pouvez contacter votre ancienne banque ou nos services :



par courrier au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest cedex 9



par téléphone au **0 800 00 30 92** Service & appel gratuits
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (jusqu'à 17h le vendredi)



par e-mail : relations.clientele@cmb.fr



sur le site internet : www.cmb.fr/accès «Réclamations» dans l'onglet «Nous contacter».

VOTRE DEMANDE CONCERNE :

Vos services de paiement (hors chèques et LCR) ?

Nous vous répondrons dans un délai maximal de 15 jours.

Pour des raisons échappant à notre contrôle, ce délai pourrait être porté à 35 jours.

Un autre sujet ?

Nous vous répondrons dans un délai maximal de 2 mois.

Vous pouvez, au terme du délai réglementaire suivant votre 1^{ère} réclamation (15 jours pour les services de paiement, 60 jours pour tout autre sujet), saisir le médiateur compétent :

Délai de réponse : 90 jours.

- **pour le domaine bancaire :**

Par courrier : Monsieur Le Médiateur du Crédit Mutuel de Bretagne - 29808 Brest cedex 9 ou directement sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr
Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation du Crédit Mutuel Arkéa disponible sur notre site cmb.fr, sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr ou dans nos agences.

- **pour votre épargne financière :**

Monsieur Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02, ou sur le site amf-france.org
Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation disponible sur le site de l'AMF.

- **pour l'exécution d'un contrat d'assurance :**

Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur www.mediation-assurance.org ;

- **pour toute difficulté, réclamation portant sur une opération ou un contrat réalisé en ligne**

vous pouvez également trouver une solution de règlement à votre problème en recourant à la plateforme Européenne de règlement en ligne des litiges (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main>).

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest. Orias 07 025 585 - 02/2023.

